

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 275

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 218, après le mot :

« renforcé »,

insérer les mots :

« y compris grâce à des soins médicaux de qualité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tous militaires blessés ou malades doivent pouvoir recevoir les meilleurs soins au titre des services rendus à la nation.

Le centre de traitement des brûlés (CTB) de l'hôpital Percy a été inauguré le 6 décembre 2017 par la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, madame Geneviève Darrieussecq. Il permet aux militaires comme aux civils de bénéficier d'une expertise toute particulière dans le traitement des brûlés.

Il participe donc à une meilleure prise en charge des ceux qui assurent notre protection sur notre territoire comme à l'étranger.

Or, il a été annoncé en février dernier que ce centre serait réorganisé et réduit pour permettre la création à moindre coût d'un service de réanimation polyvalente.

Et, les militaires n'accepteront pas de s'engager sans réserve si ils ne sont pas assurés que tous les moyens seront mis à leur disposition pour préserver leur santé.